



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat du projet partenarial d'aménagement de Lacanau

14 décembre 2021



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MEDOC
ATLANTIQUE**
Communauté de Communes

De l'estuaire à l'océan !



GIP LITTORAL

INVITATION PRESSE

Bordeaux, le 10 décembre 2021

Signature du contrat du projet partenarial d'aménagement (PPA) de Lacanau : France Relance accompagne la recomposition des territoires soumis au recul du trait de côte.

Dans le cadre du programme France Relance, l'État a souhaité soutenir massivement les collectivités locales frappées par les effets du changement climatique et l'érosion du littoral. Ainsi, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde, Laurent PEYRONDET, maire de Lacanau et Xavier PINTAT, président de la communauté de communes Médoc Atlantique, vous convient à la signature du contrat du projet partenarial d'aménagement de Lacanau :

Mardi 14 décembre 2021 à 14H30

**Salle l'Escoure,
Place de l'Europe à Lacanau Océan**

Le PPA de Lacanau, projet structurant le territoire, s'inscrit dans les objectifs définis lors du Conseil de défense écologique du 12 février 2020 et traduits par la loi climat et résilience adoptée le 22 août 2021. Ce projet comporte trois grands volets déclinés en onze actions : accélérer la réalisation du réaménagement du front de mer, expérimenter les premières actions de relocalisation d'activités et de biens et réunir les éléments nécessaires à une prise de décision sur le scénario 2100. Le montant de ces aménagements est estimé à 16,5M€ HT au total dont 9M€ HT sur la période 2021-2023.

À ce stade, cinq parties sont signataires du projet : l'État, la Communauté de communes Médoc Atlantique, la commune de Lacanau, l'EPF Nouvelle Aquitaine et le GIP Littoral Aquitain. D'autres pourront être ajoutées au fur et à mesure de l'avancement des actions et de l'émergence de nouveaux besoins.

À noter que le projet de Lacanau se voit octroyer près de 50 % de l'enveloppe attribuée aux trois PPA retenus au niveau national (Lacanau, Saint-Jean-de-Luz, Gouville) avec une dotation de 4,5M€ HT.

Dans une démarche partenariale et participative, les actions prévues à court, moyen et long termes dans le PPA engagent l'État, les collectivités et l'ensemble des habitants dans l'adaptation en continu du territoire canalais.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex

Le Projet Partenarial d'Aménagement de Lacanau signé avec l'Etat

✓ *Une ville océane pionnière en aménagement durable et gestion de l'érosion*

Mûre d'une décennie de réflexions et d'innovations expérimentales en matière d'érosion, la Ville littorale de Lacanau a répondu à l'appel à projet lancé par l'État afin de mobiliser l'outil « Projet partenarial d'aménagement – Trait de côte » institué par les articles L312-1 et L312-2 du code de l'urbanisme et promu particulièrement dans le cadre du plan d'investissement lié à la crise due au covid-19, France Relance.

La signature du Projet Partenarial d'Aménagement ouvre une nouvelle période de mise en œuvre opérationnelle et partenariale du projet de Lacanau et de Médoc Atlantique.

Le PPA "trait de côte" de Lacanau, projet structurant le territoire, s'inscrit dans les objectifs définis lors du Conseil de défense écologique du 12 février 2020 et traduits par la loi climat et résilience adoptée le 22 août 2021.

L'objectif poursuivi par le Projet partenarial d'aménagement Trait de côte de Lacanau est triple :

1. Concrétiser le projet d'aménagement urbain visant à faire de Lacanau **une ville océane**,
2. Expérimenter **de premières actions ponctuelles de relocalisation** d'activités et de biens,
3. Réunir les éléments techniques et les conditions nécessaires à une prise de décision politique quant au scénario de gestion de l'érosion du trait de côte à **l'horizon 2100**.

Le Projet Partenarial d'Aménagement permet d'envisager la gestion du risque à plus long terme, via la mise en œuvre d'études complémentaires et d'actions pionnières qui aideront à légitimer une nouvelle stratégie.

Conclu autour d'une maquette de 16 millions d'euros, avec une première convention financière et de projets 2021-2024 de 10 millions d'euros dont 4,5 millions alloués par France Relance, le Projet Partenarial d'Aménagement doit contribuer à la réflexion sur le long terme en donnant encore plus de cohérence aux actions locales de court et moyen terme. Le Projet Partenarial d'Aménagement permettra à la commune de Lacanau de poursuivre son développement durable dans le cadre de sa transformation en ville océane, de s'adapter aux enjeux urbains, de mobilités, environnementaux, en laissant ouvertes toutes les possibilités pour l'avenir du territoire.

Aux côtés de la Ville de Lacanau, du GIP Littoral et de la Préfecture de Gironde, sont signataires :

- le **GIP Littoral** qui accompagne les collectivités littorales dans la gestion de l'érosion et l'aménagement durable en contexte touristique.
- ainsi que **l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine** avec lequel la commune avait déjà contractualisé dans le cadre des dossiers d'urbanisme et avec qui les études foncières économiques et de relocalisation vont être approfondies.

✓ **Erosion et aménagement littoral : le volontarisme canaulais**

Plus de 10 ans après la tenue de son premier forum du Littoral, la commune de Lacanau doit aujourd'hui concilier deux enjeux majeurs qui sont au cœur de la contractualisation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) :

- **La concrétisation d'un projet urbain d'envergure** visant à faire de Lacanau une ville Océane accueillant des activités et des résidents tout au long de l'année,
- **L'érosion du trait de côte qui interroge l'occupation du territoire à long terme.**

Lacanau est particulièrement sensible au phénomène d'érosion côtière et de recul du trait de côte. Sous l'action des vagues et des tempêtes, la dune sur laquelle sont implantés les activités et les biens recule inexorablement. Au cours de l'hiver 2013-2014, une succession de tempêtes a entraîné un recul du trait de côte de 10 à 20 mètres à Lacanau, ruinant les anciens ouvrages de protection, révélant ainsi l'ampleur du risque et la situation critique de nombreux enjeux sur la commune.

Les études menées depuis 2013, d'une part de la stratégie régionale de gestion du trait de côte, d'autre part de l'appel à projet national de relocalisation des biens et des activités ont permis d'envisager plusieurs scénarii de gestion de l'érosion à long terme (horizon 2100).

Face à l'érosion du trait de côte, la ville de Lacanau a fait le choix de distinguer plusieurs horizons de gestion :

- Un horizon de court terme pour lequel l'inaction est inacceptable, reposant sur l'acquisition de données, la sécurité des biens et des personnes et la préparation de l'avenir
- Un horizon de moyen terme (2050), dont la stratégie repose sur l'édification d'un ouvrage de protection, et de premières expérimentations de relocalisation d'activités et de bien dans le cadre du projet urbain « Ville océane »,
- Un horizon de long terme (2100), dont la stratégie n'est pas encore définie. Un choix politique sera à faire dans les prochaines années entre un scénario de lutte active contre l'érosion et un scénario de relocalisation.

Devant l'importance de ce choix qui engage de manière forte l'avenir de la commune, et compte tenu des incertitudes quant à la maturité des outils réglementaires, techniques, et financiers destinés à soutenir la relocalisation, il a été choisi de ne pas précipiter la décision, sans pour autant renoncer.

La Ville de Lacanau s'est donc engagée depuis 2010 dans une stratégie d'adaptation de son territoire comprenant :

- Un préalable en matière de stratégie sur la gestion des risques qui a conduit à adopter en 2016 **un plan d'action de protection dure** face à l'érosion côtière, devant garantir la préservation du front de mer jusqu'en 2050. Pour cela, l'édification d'un ouvrage « horizon 2050 » est à prévoir dans la période 2025-2030 en parallèle de la requalification des espaces publics.
- Suite à cette décision de 2016, et face à l'impossibilité de décider le scénario de relocalisation, l'engagement dans **une requalification ambitieuse de ses espaces publics du front de mer**, dans un projet-processus (=succession de transformations successives porteuses du changement souhaité par l'équipe municipale) apte à engager les transformations pour une ville océane vivante toute l'année, accueillante et consciente de la dynamique d'érosion côtière.

Ce programme d'actions comprend notamment :

- La suppression des parkings littoraux et l'aménagement en rétro littoral d'un pôle d'échange multimodal (action conduite dans le cadre d'un schéma des mobilités prônant les alternatives à la voiture individuelle),
- La réflexion sur le repositionnement des missions de secours assurées sur la plage centrale et de la relocalisation de la Maison de la glisse.



Cette stratégie d'adaptation est corroborée par **un Agenda21** qui constitue un référentiel portant la transversalité des enjeux du développement durable sur toute la commune.

Enfin, depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en mai 2017, la commune dispose d'un règlement d'urbanisme inédit sur tout le périmètre de vulnérabilité défini en 2011, promouvant un urbanisme réversible pour toute construction nouvelle. Ces dispositions sont d'ordre expérimental, l'expérimentation étant un moteur et maintenant un art de faire de Lacanau.

Afin de donner toutes les chances d'aboutir à ces travaux et de leur donner l'envergure envisagée, la Ville de Lacanau a candidaté à l'appel à projet « Projet partenarial d'aménagement » particulièrement promu dans le cadre de France Relance et en préfiguration de la loi « Climat et Résilience ».

✓ **Le Projet partenarial d'aménagement (PPA) : un engagement fort de l'Etat**

Ce projet partenarial d'aménagement accompagnera la collectivité dans ses actions et confortera la gouvernance indispensable à la mise en œuvre de ce projet ambitieux, et apportera un appui technique et financier nécessaire.

La nouvelle loi "Climat et Résilience" met également à disposition des communes exposées au recul du trait de côte de nouveaux outils juridiques et réglementaires qui pourront être mobilisés à Lacanau. L'État, à travers le PPA et ces nouvelles dispositions législatives renforce son accompagnement des collectivités pour répondre collectivement à ces défis majeurs.

Le projet municipal : une ville durable de tous les services et des 4 saisons

✓ Le Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) : équiper et aménager durablement Lacanau

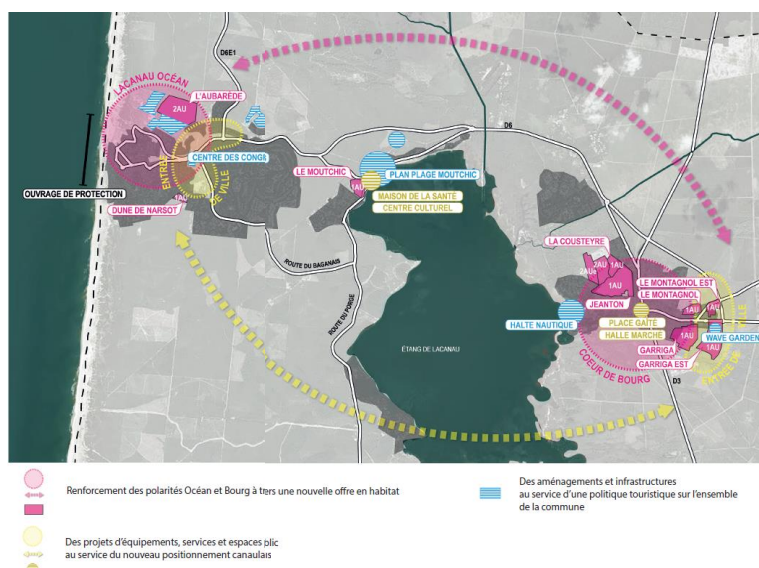
Renommée pour ses plages depuis la création de la station balnéaire en 1906, l'histoire de la Ville de Lacanau est intimement liée au bien-être et au plaisir, grâce hier au train qui la reliait à Bordeaux et aujourd'hui à ses grands espaces ainsi qu'à son esprit d'accueil et de sport.

Sa proximité géographique et ses liens historiques avec la métropole bordelaise font de Lacanau une des locomotives démographiques et économiques de Médoc Atlantique. Cette situation génère des enjeux forts en termes d'aménagement et de structuration du territoire : habitat, services, mobilité, activité économique, gestion environnementale.

Désireuse d'accompagner ce développement plutôt que de le subir, la ville de Lacanau souhaite capitaliser sur ses atouts fondamentaux en cristallisant son développement territorial autour d'une identité **de ville de tous les services et des 4 saisons**. La commune de Lacanau entend jouer un rôle de catalyseur « local » sur la façade atlantique.

Aussi, les enjeux actuels d'aménagement de la commune s'articulent autour d'une politique d'accueil de populations et de l'habitat, indissociable des questions d'équipements-de services de proximité et de mobilité ; de l'activité économique et touristique ; d'une politique de gestion environnementale globale (espaces naturels, ressources et diversité des milieux) ; et de la prise en compte des risques naturels et technologiques.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 mai 2017 en Conseil Municipal traduit ce projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.



La politique d'aménagement et d'équipement du territoire de Lacanau articule des démarches sectorielles au service du projet municipal, et notamment les mobilités, le plan d'action de gestion de l'érosion et la transformation de la station balnéaire, et est projetée dans une approche durable cautionnée par l'Agenda21 canalais adopté en 2020.

✓ Le Schéma des Mobilités 2030 : promouvoir les alternatives à la voiture et connecter les territoires

Ces « trains de plaisir » du début du XX^e siècle, qui ont façonné un visage de Lacanau, ont cédé la place à un trafic routier dense pour « se rendre à la plage ». Lacanau offre en effet les plages, lacustres et océanes, les plus proches de la métropole bordelaise et de son million d'habitants.

L'attractivité de Lacanau dans les sphères résidentielles et touristiques rend les problématiques de mobilité de plus en plus importantes et complexes, se conjuguant avec la configuration spécifique de la commune de Lacanau, grande de 214 km², organisée en deux polarités principales (Ville et Océan) mais aussi en quartiers autour du lac.

Pour agir sur l'offre en mobilités à l'échelle des quartiers comme des bassins de vie auxquels elle est connectée et sur la multi-modalité, pour s'affirmer comme territoire durable, la commune a élaboré son Schéma des Mobilités 2030. Ce document cadre accompagne sa politique d'aménagement du territoire qui ménage des espaces où les mobilités alternatives à la voiture individuelles sont prioritaires, et identifie les partenariats idoines pour les projets structurants et les micro-mobilités.

Le plan d'action du Schéma « mobilités 2030 » de Lacanau se décline en 21 actions :

Territoire d'ancrage métropolitain net médocain

Renforcer le lien avec la métropole bordelaise

- 1-Mettre en place une liaison express de desserte du cœur de la métropole
- 2-Proposer un service de navette directe en connexion avec l'aéroport
- 3-Déployer une ligne de co-voiturage dynamique

Accéder aux polarités périphériques

- 4-Offrir un service de transport à la demande à l'année à destination du nord bassin
- 5-Offrir un service de transport à la demande à l'année à destination de Castelnau/Lesparre-Médoc

Renforcer l'attractivité canaulaise

- 6-Adhérer à la charte du label des territoires cyclables
- 7-Développer l'offre de tiers-lieux

Territoire vécu et de proximité

Faciliter la mobilité extra-canaulaise

- 8-Aménager des itinéraires de rabattement en modes actifs vers l'axe structurant de transport collectif
- 9-Créer des aires de co-voiturage

Faciliter l'accès aux trois pôles urbains canaulais

- 10-Offrir un service de transport à la demande dans les secteurs peu denses
- 11-Compléter le réseau d'infrastructures en modes actifs
- 12-Mettre en place un service de vélos à assistance électrique à destination des habitants
- 13-Expérimenter un service d'autopartage en station

Améliorer le cadre de vie au sein des pôles

- 14-Mettre en place une zone 30 élargie au secteur urbain dense
- 15-Mettre en place un secteur de stationnement « zone bleue » dans Lacanau Ville
- 16-Réaliser le contournement sud de Lacanau Ville

Ville océane touristique et sportive

Affirmer le caractère « durable » de la ville océane

- 17-Proposer un service de navette estivale cadencée
- 18-Concevoir le parking rétro-littoral comme un véritable pôle d'échanges multimodal
- 19-Optimiser le jalonnement des parkings avec une signalétique dynamique
- 20-Etendre le stationnement réglementé
- 21-Etendre la zone de rencontre dans le cadre du réaménagement du front de mer

Les priorités « Mobilités » de la Ville de Lacanau

Echelle de mobilité	Actions (Mesures)	Maître d'ouvrage et principal financeur	Echéancier de mise en œuvre			IMPACT REPORT MODAL & ATTRACTIVITE Faible Elevé	EFFORT FINANCIER													
			COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME															
			2022	2024	2030		< 100 K€	100 à 200 K€	200 K€ à 1 M€	1 à 100 M€	> 100 M€									
Territoire d'ancrage métropolitain et médocain	Liaison type CHNS Lacanau <-> Bordeaux	Région (NAM) ou SPL (EPCI et collectivités)																		
	TAD Nord Bassin	Région (NAM)																		
	TAD Castelnau-de-Medoc et Lesparre	Région (NAM) ou CCMA																		
	Label des territoires cyclables	Lacanau																		
Territoire vécu et de proximité	Aires de covoiturage	Lacanau																		
	TAD secteurs peu denses	CCMA ou Lacanau																		
	Aménagements Réseaux Modes actifs	Lacanau ou CCMA																		
	Location VAE aux habitants	Lacanau																		
	Contournement de Lacanau sud	Département																		
ville océane touristique et sportive	Navette estivale cadencée	Lacanau ou CCMA																		
	Pôle d'échanges multimodal	Lacanau																		
	Zone de rencontre en front de mer	Lacanau																		

L'Agenda21 : prendre racine(s), ancrer la durabilité durable dans le développement de Lacanau

En décidant d'élaborer un Agenda21, la commune de Lacanau s'est volontairement inscrite dans les engagements mondiaux et dans le choix d'une trajectoire de développement durable pour 2030.

L'Agenda21 canalais a pour objectif de générer un développement plus responsable, prenant mieux en compte l'environnement et contribuant à l'épanouissement de tous les individus pour faire face aux défis qui interpellent notre société.

L'Agenda21 de Lacanau se compose de six orientations déclinées en 79 actions, regroupées en 21 objectifs articulés autour de six orientations :

- Une mobilité durable pour tous les publics
- Mieux vivre ensemble à Lacanau
- Une vie à l'année garantissant la tranquillité du cadre de vie
- Un environnement naturel préservé et valorisé
- Une vie économique dynamique, responsable et solidaire
- Une collectivité éco-exemplaire accroissant la qualité de son service

Ces orientations ont pour but de dessiner un chemin de transformations positives pour Lacanau d'ici 2030, pour que la commune reste dynamique et accueillante, réponde aux enjeux de mobilités, de changement climatique, de biodiversité et de lien social en préservant l'exceptionnalité de son cadre de vie.

Cet Agenda21 inscrit la Ville de Lacanau dans le fabuleux et nécessaire mouvement de la transition écologique et énergétique porteur de nouvelles solidarités.

Contacts presse

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Tél. : 05 56 90 60 18

pref-communication@gironde.gouv.fr

Direction de la Communication Ville de Lacanau

Lionel Schuhler : 07 76 19 45 01

Tél. : 05 56 03 83 17

l.schuhler@lacanau.fr

